

LE GUIDE

des activités



PETITE ENFANCE • ENFANCE • JEUNESSE • ÉDUCATION • SPORT • CULTURE

VIERZON

MOT DU MAIRE

Cette année, le Guide des activités revient après une année blanche pour renforcer vos liens avec la Ville. Synthétique et d'un format pratique, il vous permet d'un seul coup d'œil de visualiser l'ensemble des modalités d'inscription aux services péri-scolaires municipaux ainsi qu'aux activités extra-scolaires proposées par la Ville.

Dans la continuité des éditions précédentes, ce guide offre une vue d'ensemble de l'éventail des services publics développés et enrichis chaque année par une municipalité continuellement au service de ses concitoyens.

Les tarifs qui vous sont proposés sont ceux d'une volonté : celle d'offrir des services ouverts à tous, quels que soient les publics, quels que soient leurs âges, grâce à l'implication des agents municipaux et de vos élus.

Nicolas SANSU
Maire de Vierzon

SOMMAIRE

Les activités

PETITE ENFANCE	04
SCOLARITÉ	05
RESTAURATION SCOLAIRE	06
ACCUEILS AVANT ET APRÈS CLASSE	06
ACTIVITÉS ENFANCE	07
ACTIVITÉS JEUNESSE	08-09
VÉL'EAU	10
ÉCOLE MUNICIPALE DE NATATION	11
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	12-13
ATELIER THÉÂTRE	13
ARTS PLASTIQUES	14

Modalités

GUICHET UNIQUE	16
FACTURATION	17
INSCRIPTION/ANNULATION	18
DOCUMENTS UTILES	19
TARIFS	20-23





PETITE ENFANCE (0-4 ANS)

La Ville propose plusieurs services afin de permettre aux parents de concilier vie professionnelle et familiale.

LA CRÈCHE MULTI-ACCUEIL

LES POINTS FORTS DE LA STRUCTURE :

- plusieurs formes d'accueil selon les besoins des familles : accueil régulier, accueil occasionnel et accueil d'urgence suivant les places disponibles
- larges horaires d'ouverture de 7h30 à 18h30
- personnel qualifié
- éveil et socialisation des enfants.

Contact : 02 48 75 19 69

9, rue Hector Berlioz,
creche.municipale@ville-vierzon.fr

Modalités d'inscription

Les pré-inscriptions se font au multi-accueil du Clos du Roy, à partir du 6^e mois de grossesse, sur rendez-vous.

Après délibération de la commission, un courrier d'admission vous sera adressé pour venir effectuer l'inscription définitive, signer le contrat et le règlement de fonctionnement de la crèche multi-accueil.

LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE), « Les p'tits boutchous », est implanté Parc de la Noue.

LES POINTS FORTS DE LA STRUCTURE :

- animations le matin, de 8h30 à 12h, pour favoriser l'éveil et la socialisation des enfants ainsi que l'échange entre assistantes maternelles et gardes à domicile.
- rendez-vous administratifs les après-midis.

Contact 02 48 75 26 35

9, rue des Tramways de l'Indre,
ramlesptitsboutchous@ville-vierzon.fr

Lundi : 8h30-12h et 13h30-18h, mardi : 8h30-16h,
mercredi : 8h30-15h30, jeudi : fermé au public,
vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h.

SCOLARITÉ

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants dès l'âge de 3 ans. L'entrée à l'école est une étape importante dans la vie de votre enfant. Vierzon compte 8 écoles maternelles, 10 élémentaires et trois groupes scolaires. La Ville entretient les locaux, finance le matériel pédagogique et affecte du personnel dans les écoles maternelles : les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem). Les temps scolaires sont organisés sur 4 journées les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

La Ville soutient aussi les projets d'école pendant le temps scolaire avec l'intervention de ses agents sportifs et culturels, en offrant un accès à ses structures (piscine, médiathèque, gymnases...) ou encore en prenant en charge le déplacement des élèves. D'autres activités sont financées par la Ville seule ou en partenariat :

- des séjours en classes de neige, des classes de découverte...
- le dispositif école et cinéma
- la rencontre endurance des écoles,
- le spectacle de Noël et l'éducation routière...

Inscriptions scolaires

Une pré-inscription doit être faite en mairie au guichet unique dans les cas suivants :

- entrée en petite section de maternelle ou au CP
- changement d'école
- arrivée dans la commune

L'inscription définitive s'effectue auprès du directeur d'école.

Les demandes de dérogation sont étudiées au cas par cas lors d'une commission.

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La Ville s'implique aussi dans la réussite des élèves les plus fragiles. Le PRE, dispositif co-financé par l'État, intervient en temps et hors temps scolaire et s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans issus des secteurs prioritaires de la Politique de la Ville et repérés par l'Éducation Nationale ou d'autres partenaires éducatifs.

Il concerne :

- l'accompagnement de l'enfant et du jeune dans sa scolarité
- le soutien à la parentalité
- l'accès au sport, à la culture et aux loisirs.

RESTAURATION SCOLAIRE

LES POINTS FORTS DU SERVICE :

- 17 restaurants scolaires répartis dans toute la ville à proximité directe des écoles, près de 1000 repas servis chaque jour,
- repas fabriqués à la cuisine centrale de Vierzon et livrés chaque jour dans les restaurants scolaires,
- menus conformes au programme national nutrition santé (PNNS) et consultables sur le site internet de la Ville,
- produits bio et labellisés servis régulièrement, menu végétarien servi une fois par semaine,
- menus à thème proposés régulièrement,
- animations d'éducation à l'alimentation et d'éveil au goût organisées durant le temps méridien.

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

AVANT ET APRÈS CLASSE

LES POINTS FORTS DU SERVICE :

- accueil des enfants du lundi au vendredi (sauf le mercredi) le matin dès 7h30 et jusqu'à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30, dans l'une des 15 structures implantées à proximité des écoles,
- prise en charge des enfants par des animateurs où des activités et jeux d'extérieurs leur sont proposés,
- mise à disposition d'un espace pour que les enfants fassent leurs devoirs,
- des projets sont menés tout au long de l'année : sport, solidarité...
- le soir, un goûter est servi aux enfants.

Les réservations à la restauration et aux accueils se font auprès du Guichet unique 48h à l'avance au moins. Pour une réservation régulière, il suffit d'indiquer, lors de l'inscription, le ou les jours de présence. Modalités d'annulation lire page 18.

ACTIVITÉS ENFANCE

La Ville propose une solution d'accueil tous les mercredis et durant les vacances scolaires.

LES POINTS FORTS DU SERVICE :

- deux structures d'accueil selon l'âge des enfants : le centre maternel est situé dans le quartier de Chaillot (3-5 ans) et le centre élémentaire (6-10 ans) et pré ados/ados (11-16 ans) au Parc de la Noue
- accueil de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h30 à 18h30 au Parc de La Noue. Les enfants de 3 à 6 ans sont acheminés en bus sur le site de Chaillot ou amenés sur place par les parents
- des sorties, des animations autour d'un thème
- ramassage des enfants en bus matin et soir, se renseigner auprès du guichet unique. Le coût est inclus dans le prix de la demi-journée ou de la journée.

PLUSIEURS FORMULES D'ACCUEIL SELON LES BESOINS DES PARENTS

Les mercredis et pendant les vacances scolaires

- la demi-journée sans repas (matin jusqu'à 12h15 ou après-midi à partir de 13h30)
- la matinée avec repas, départ maximum à 13h30
- la journée complète avec repas et sans repas (sur justificatif médical)

Contact : 02 48 75 14 80

Les inscriptions et les annulations de présence se font auprès du Guichet unique, voir modalités page 18. Pour les bus, renseignements auprès du Guichet unique.



ACTIVITÉS JEUNESSE

LE PÔLE COLLÉGIENS

Le pôle est destiné aux jeunes de 11 à 15 ans (collégiens ou en formation professionnelle sur présentation d'un justificatif de scolarisation). Plusieurs formules d'activités leur sont proposées ainsi que des ateliers, des stages, différentes sorties culturelles et de loisirs. Pour accéder aux services, les jeunes doivent se munir d'une carte d'adhésion. Le Chéquier A'Tout jeune permet lui d'accéder à de nombreuses activités.

LES POINTS FORTS DU SERVICE :

- un temps d'accueil et d'accompagnement sur rendez vous est proposé par les animateurs pour toutes vos propositions de projet individuel ou collectif...
- différents ateliers et stages sont organisés : ateliers thématiques, stages sportifs et sorties culturelles, soirées débats, journées événementielles et projets liés aux demandes des jeunes.
- la carte d'adhésion « Club Ado » permet un accès illimité et la gratuité des activités culturelles, sportives et de loisirs proposées sur inscription.
- le Chéquier A'Tout Jeune permet l'accès gratuit à un certain nombre de sorties payantes, à des journées de découverte au sein du Centre de loisirs, ainsi qu'à d'autres activités de loisirs (entrées piscine, Ciné Lumière, Bowling...)

La carte d'adhésion et le chéquier A'Tout Jeune sont disponibles au Guichet unique pour un tarif annuel de 12 euros pour l'année scolaire.

Contact 06 77 36 03 28 ou 06 77 36 03 33
1, rue Riparia

L'ESPACE JEUNES

Ce lieu dédié aux jeunes de 16 à 25 ans est ouvert en période scolaire et pendant les vacances. Il offre l'accès à un soutien personnalisé et permet aux jeunes voulant créer des projets d'être soutenus dans leurs démarches.

LES POINTS FORTS DU SERVICE :

L'espace jeunesse est un espace de rencontres, d'échanges et de loisirs. Il regroupe le Point Information Jeunesse (espace d'accueil, d'informations sur l'orientation, la formation, l'emploi...) et L'Infolab (lieu qui soutient l'engagement des jeunes et la concrétisation de projet).

AIDES AUX JEUNES :

Chantier jeune : bourse de 150 € pour les 16/25 ans en contrepartie de 20h de travail.

Bourse BAFA : bourse de 265 € pour les 17/25 ans en contrepartie de 35h de travail.

Citoyen en été : bourse de 50 € pour les 16/18 ans en contrepartie de 7h de travail.

Bourse collective projet jeunes (examen des projets par une commission) pouvant aller jusqu'à 1000 € pour les 16/25 ans sur proposition d'un projet collectif d'intérêt général qui devra ensuite être partagé.

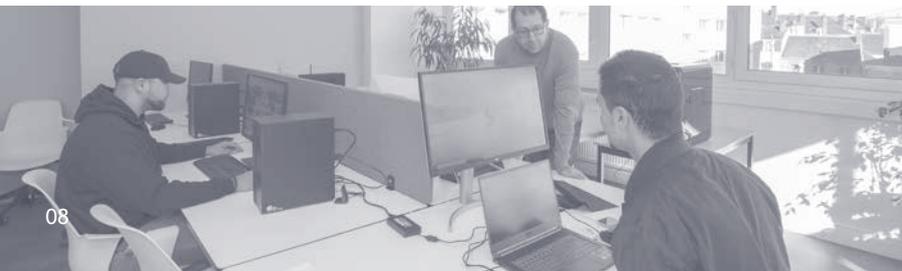
Bourse collective loisirs jeunes (examen des projets par une commission) pouvant aller jusqu'à 500 € pour les 16/20 ans sur proposition d'une action.

LE PASS' JEUNES :

Le Pass' jeunes est nécessaire pour accéder aux activités jeunesse et à l'Infolab. Il permet de bénéficier de nombreux avantages auprès de structures municipales ou associatives. Il est disponible auprès du Guichet Unique pour un tarif annuel (septembre à août) de 15 €.

Contacts : 02 48 52 09 18 ou 02 48 52 65 03
9, place de la Résistance (Tunnel-Château)

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h30 en période scolaire
Mail : espace.jeunes@ville-vierzon.fr , infolab.jeunesse@ville-vierzon.fr et pj.vierzon@ijcentre.fr Instagram : [espace_jeunes_vierzon](https://www.instagram.com/espace_jeunes_vierzon)





VÉL'EAU

LES POINTS FORTS DE L'ACTIVITÉ :

- des groupes de niveaux
- encadrée par une équipe pédagogique qualifiée
- une activité pour se muscler le bas du corps tout en préservant les articulations.

PROGRAMMATION DES COURS DE VÉL'EAU

Aquabike douce

Idéal pour les débutants et les seniors voulant pratiquer une activité de remise en forme.

Jeudi	16h15 à 17h00
Vendredi	16h15 à 17h00
Dimanche	12h00 à 12h45

Aquabike tonique

Idéal pour les personnes sportives souhaitant tonifier leur corps et affiner leur silhouette.

Lundi	19h00 à 19h45
Mercredi	12h15 à 13h00
Mercredi	19h00 à 19h45

> À partir de 18 ans.

> Se munir de chaussures d'aquabike.

Inscriptions auprès du Guichet unique, limitées à une séance par personne et par semaine. L'utilisateur peut inscrire une seule autre personne à cette activité qui se déroule par trimestre.

ÉCOLE MUNICIPALE DE NATATION

LES POINTS FORTS DE CETTE ÉCOLE :

- destinée aux enfants comme aux adultes
- encadrée par une équipe pédagogique qualifiée
- cours adaptés selon le niveau de chacun
- familiarisation avec l'eau et apprentissage des techniques de nage
- plusieurs créneaux horaires selon le niveau : mercredi, vendredi soir et samedi matin

Pour les enfants (nés entre 2010 et 2016)

Plusieurs créneaux selon le niveau des enfants.

- Groupe 1 : familiarisation des jeunes enfants aux spécificités de l'eau.
- Groupe 2 : acquisition des fondamentaux techniques et respiratoires de la nage ventrale et dorsale.
- Groupe 3 : obtention d'un brevet de 50 mètres en deux nages codifiées (25 mètres ventrale et 25 mètres dorsale).
- Fin de cursus : 100 mètres quatre nages (papillon/dos/brasse/crawl).

Pour les adultes, à partir de 18 ans

- Apprentissage : acquisition d'une ou de plusieurs techniques de nage.
- Perfectionnement : améliorer le style et garder la forme (savoir nager 2 nages codifiées).

Contact : 02 48 75 64 17

Piscine municipale Charles Moreira, Avenue du colonel Manhès

Inscriptions et paiement auprès du Guichet unique. Les inscriptions se feront en priorité par ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles. Des tests d'aptitude en piscine sont réalisés en septembre pour constituer les futurs groupes de niveaux de la rentrée suivante.



CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Le conservatoire de musique est installé dans des locaux neufs constitués de plusieurs espaces d'enseignement : salles de pratiques collectives, individuelles... et d'un auditorium, La Décale, qui peut accueillir de 200 à 400 personnes.

LES POINTS FORTS DU CONSERVATOIRE :

- pratique musicale pour tous et tous les âges (dès 3 ans)
- soutien à la pratique amateur
- 23 instruments à découvrir en cours individuel : piano, guitare, batterie, clavier, orgue, flûte, hautbois, trompette, tuba, violon, violoncelle, vielle à roue, accordéon diatonique...
- cursus diplômant ou amateur
- cours de chant
- chorales pour tous les âges
- orchestres et ensembles musicaux pour apprendre à jouer à plusieurs.

Conservatoire de musique

31, avenue Henri Brisson

02 48 75 35 49

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Fermé le jeudi matin.

Inscriptions et réinscriptions

Les pré-inscriptions se font en mairie au Guichet unique à partir du 1^{er} juin 2022.

La deuxième étape de l'inscription se réalisera au conservatoire muni de la fiche famille fournie par le Guichet unique à partir du 23 juin.

Reprise des cours : 5 septembre 2022

Fermeture du conservatoire du 22 juillet au 29 août 2022.

Tarification

Le montant de l'inscription est payable en 10 mensualités maximum de septembre à juin. Tout mois commencé est dû. Un tarif dégressif familial (parents/enfants) pour les Vierzonnais et non Vierzonnais payant un impôt local à Vierzon :

- 10 % pour deux membres et plus d'une même famille
- Une réduction de 80% pour les musiciens appartenant à l'Orchestre d'Harmonie de la Ville (Vierzonnais ou non Vierzonnais) qui souhaitent se perfectionner en suivant les cours dispensés par le conservatoire. En contrepartie, ils sont astreints à participer aux cérémonies officielles, concerts et animations réalisés par l'Orchestre d'Harmonie pour la ville de Vierzon en fonction d'un calendrier défini annuellement. En cas de défaillance à l'ensemble de ces prestations, l'intéressé, sur notification conjointe du Président de l'Orchestre d'Harmonie et de la direction du conservatoire, se verra appliquer le tarif correspondant à sa situation.

Location d'instruments

Afin d'aider et de favoriser l'apprentissage de la musique, il est proposé un tarif de location d'instruments prenant en compte à la fois le niveau de revenus des familles vierzonnaises et le nombre d'enfants du foyer inscrits au conservatoire. Une caution de 70€ est demandée pour chaque location. Une réduction de 50% est appliquée aux Vierzonnais et non Vierzonnais payant un impôt local à Vierzon à partir du 2^e enfant.

ATELIER THÉÂTRE

Inscriptions au Guichet unique

Accueil des enfants : de 8 à 14 ans (âge négociable)

les lundis de 17h30 à 19h30 au théâtre Mac-Nab

Inscriptions auprès du Guichet unique.

Réunion d'information : lundi 26 septembre 2022 à 18h au Mac-Nab Café.



ARTS PLASTIQUES

Chaque atelier proposé au sein du conservatoire font chacun référence à un courant artistique. Ils permettent de développer la créativité grâce à la découverte de techniques variées dans les domaines du dessin (pastel, aquarelle, calligraphie, fusain, sanguine...), de la peinture (acrylique, huile, fresque...) et du volume (terre, plâtre, papier...).

Début des cours le 5 septembre.

LES POINTS FORTS DE CES ATELIERS :

- domaines : dessin, peinture, techniques mixtes, fresque, modelage, volumes...
- ouvert à tous, ils accueillent des enfants à partir de 4 ans, des adolescents et des adultes.
- partenariat avec les établissements culturels et toutes les structures éducatives de la Ville et de la Communauté de communes.
- enseignement fondé sur une pédagogie progressive. Il permet l'acquisition des techniques de base traditionnelles et contemporaines.

Cet apprentissage s'accompagne d'une initiation à l'histoire de l'art.

● ATELIERS ENFANTS

LUNDI : « FRIDA » ● 6/10 ans

MARDI : « ARTEMISIA » ● 8/12 ans

MERCREDI : « FRIDA » ● 6/10 ans

MERCREDI : « PABLO » et « PABLITO » ● 3/5 ans

MERCREDI : « FANNY » ● 8/18 ans

MERCREDI : « JALEX ROSA » ● 11/18 ans

MERCREDI : « BASQUIAT » ● 12/18 ans

● ATELIERS ADULTES

LUNDI : « CLAUDE MONET »

MARDI : « LES COULISSES DE COCTEAU »

JEUDI : « MAKIKO »

Contact : 06 51 75 83 58 - 02 48 53 09 31

montaine.fleurier@ville-vierzon.fr

Inscription auprès du Guichet unique.

GUICHET UNIQUE

Le Guichet unique vous accueille du lundi au samedi. Il permet de constituer un « dossier famille » unique qui regroupe toutes les informations nécessaires pour l'inscription aux différentes activités proposées par la Ville.

- Les inscriptions scolaires
- Les classes de neige
- La restauration scolaire
- Les accueils périscolaires
- Les accueils de loisirs
- L'école municipale de natation
- L'activité Vél'eau
- Le Pass' jeunes
- La crèche multi-accueil pour le paiement unique
- Le Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal pour une pré-inscription administrative
- Les ateliers artistiques
- Séjours, camps jeunesse, sortie
- Club ados

L'ESPACE FAMILLE

Une fois le dossier famille créé auprès du Guichet unique, chaque famille dispose d'un identifiant et d'un mot de passe sécurisé pour accéder à son espace personnel en ligne. Le portail famille est accessible depuis le site internet de la ville, www.ville-vierzon.fr

Il permet de réaliser à distance 24H/24, 7 jours/7 plusieurs opérations :

- consulter et modifier des données personnelles et familiales
- effectuer des demandes de changement de situation
- suivre et régler ses factures
- réserver et annuler 48H à l'avance la présence à la restauration scolaire, aux accueils périscolaires, centre de loisirs... Réservations possible dès la 4^e semaine de juillet pour l'année 2022-2023
- pré-inscription possible sur l'espace famille.

FACTURATION

Le calcul des tarifs (voir pages 20>23) est établi selon une grille de quotients familiaux. Les agents du Guichet unique peuvent en effectuer le calcul.

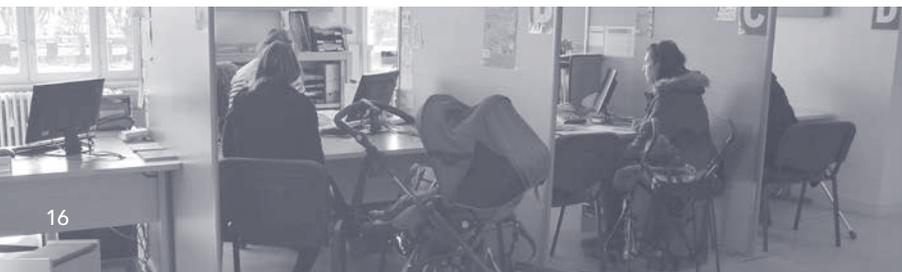
Moyens de paiement :

- Paiement en ligne
- Prélèvement automatique
- Espèces
- Chèques bancaires à l'ordre du Trésor public
- Mandats cash
- Cartes bancaires
- Chèques vacances couvrant les frais du centre de loisirs (vacances, camps), des classes de neige et de l'école municipale de natation
- Chèques CESU pour frais de garde des enfants jusqu'au CM², pouvant couvrir uniquement les dépenses de crèche, des centres de loisirs (mercredis, vacances, séjours) et des accueils avant et après classe

Vous pouvez, entre autre, recevoir sur demande une facture dématérialisée et payer en ligne.

Contact 02 48 52 65 48
ou guichet.unique@ville-vierzon.fr
Place de l'Hôtel de Ville

Du lundi au vendredi :
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30,
le samedi de 9h à 12h.



INSCRIPTION ET ANNULATION

Pour toute réservation ou annulation de présence, il faut informer le guichet unique ou passer par l'Espace famille via internet. Pour une réservation régulière, il suffit d'indiquer, lors de l'inscription, le ou les jours de présence.

Aucune réservation ou annulation ne sera acceptée en dehors des règles énoncées ci-dessous. Toute présence annulée hors délai ou non annulée sera facturée sauf cas de dérogation.

Pour l'accueil du lundi

informer le jeudi précédent avant 9h

Pour l'accueil du mardi

informer le vendredi précédent avant 9h

Pour le centre de loisirs du mercredi

informer le lundi précédent avant 9h

Pour l'accueil du jeudi

informer le mardi avant 9h

Pour l'accueil du vendredi

informer le mercredi avant 9h

Dérogations au délai de 48H pour les commandes/décommandes d'une prestation

Elles sont accordées à titre exceptionnel et aucune facturation ne sera effectuée dans les cas suivants :

- certains cas d'urgence, d'ordre médical, professionnel ou familial
- fermeture d'une structure périscolaire due à un mouvement de grève des agents de la collectivité et absence imprévue d'un professeur
- intempéries exceptionnelles (neige, verglas)

Horaires du guichet unique :

du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

En dehors des heures d'ouverture vous pouvez laisser un message sur le répondeur ou envoyer un mail : guichet.unique@ville-vierzon.fr ou **02 48 52 65 48**

DOCUMENTS UTILES

DOCUMENTS À FOURNIR

	Inscription à l'école	Restauration	Accueils périscolaires	Centre de loisirs	Camps enfance et jeunesse	Ecole municipale de natation enfants	Ecole municipale de natation adultes	Ve/l'eau	Classe de neige	Pass Jeunes	Conservatoire	Atelier théâtre	Atelier dessin	Pôle collégiens
LIVRET DE FAMILLE OU ACTE DE NAISSANCE	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	●						✓	✓			✓			✓
JUSTIFICATIF DE DOMICILE (moins de 3 mois)	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
CARNET DE SANTÉ	●	✓	✓	✓	✓				✓					✓
N° ALLOCATAIRE CAF OU MSA (ou dernier avis d'imposition)	●	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓			✓	
PHOTO IDENTITÉ	●			✓										✓
CERTIFICAT MÉDICAL *	●	✓			✓	✓	✓							
ATTESTATION RESPONSABILITÉ CIVILE (pour activité piscine enfants et la location d'instruments)	●					✓					✓			
CERTIFICAT SCOLAIRE	●													✓
JUGEMENT si garde alternée	●	✓	✓	✓	✓	✓			✓		✓	✓	✓	✓

* de non contre-indication à la pratique de la natation, daté de moins de 3 mois.

TARIFS

Familles Vierzonnaises ou non Vierzonnaises mais qui paient un impôt local à Vierzon et pour les lycéens internes ou en formation professionnelle dans l'un des établissements scolaires de la ville de Vierzon (sur présentation d'un justificatif)

FATL CAF MAXI	FATL CAF MINI	0 à 210	211 à 270	271 à 350	351 à 401	402 à 570	571 à 620	621 à 820	821 à 920	921 à 971	972 à 1300	À partir de 1301	*Hors Vierzon
---------------------	---------------------	---------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	------------------	------------------------	------------------

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

• Matin		0,34	0,51	0,57	0,61	0,69	0,74	0,78	1,03	1,05	1,07	1,07	1,31
Réduction de 30% applicable dès le 2^e enfant		0,24	0,36	0,40	0,43	0,48	0,52	0,55	0,72	0,74	0,75	0,75	0,92
• Soir		0,71	1,48	1,64	1,71	1,82	2,15	2,31	2,37	2,43	2,59	2,59	3,02
Réduction de 30% applicable dès le 2^e enfant		0,50	1,04	1,15	1,20	1,27	1,51	1,62	1,66	1,70	1,81	1,81	2,11

ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDI

• Journée avec repas		2,99	3,37	3,40	4,23	5,18	5,63	6,42	6,44	7,11	7,48	7,48	11,56
Réduction de 30% applicable dès le 2^e enfant		2,09	2,36	2,38	2,96	3,63	3,94	4,49	4,51	4,98	5,24	5,24	8,09
• Journée sans repas (justificatif médical)		2,44	2,47	2,71	2,80	2,89	3,06	3,15	3,17	3,56	3,71	3,71	7,74
Réduction de 30% applicable dès le 2^e enfant		1,71	1,73	1,90	1,96	2,02	2,14	2,21	2,22	2,49	2,60	2,60	5,42
• Matin avec repas		2,56	2,89	2,92	3,61	4,43	4,85	5,48	5,52	6,07	6,38	6,38	9,83
Réduction de 30% applicable dès le 2^e enfant		1,79	2,02	2,04	2,53	3,10	3,39	3,84	3,86	4,25	4,47	4,47	6,88
• Demi-journée sans repas		2,14	2,14	2,39	2,39	2,39	2,53	2,53	2,53	2,86	2,96	2,96	6,56
Réduction de 30% applicable dès le 2^e enfant		1,50	1,50	1,67	1,67	1,67	1,77	1,77	1,77	2,00	2,07	2,07	4,59

ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES

• Journée avec repas	2,80	3,14	2,99	3,37	3,40	4,23	5,18	5,63	6,42	6,44	7,11	7,48	7,48	11,56
Réduction de 30% applicable dès le 2^e enfant	1,96	2,20	2,09	2,36	2,38	2,96	3,63	3,94	4,49	4,51	4,98	5,24	5,24	8,09
• Journée sans repas (justificatif médical)	1,41	1,61	2,44	2,47	2,71	2,80	2,89	3,06	3,15	3,17	3,56	3,71	3,71	7,74
Réduction de 30% applicable dès le 2^e enfant	0,99	1,13	1,71	1,73	1,90	1,96	2,02	2,14	2,21	2,22	2,49	2,60	2,60	5,42
• Matin avec repas	2,10	2,40	2,56	2,89	2,92	3,61	4,43	4,85	5,48	5,52	6,07	6,38	6,38	9,83
Réduction de 30% applicable dès le 2^e enfant	1,47	1,68	1,79	2,02	2,04	2,53	3,10	3,39	3,84	3,86	4,25	4,47	4,47	6,88
• Demi-journée sans repas	0,97	1,17	2,14	2,14	2,39	2,39	2,39	2,53	2,53	2,53	2,86	2,96	2,96	6,56
Réduction de 30% applicable dès le 2^e enfant	0,68	0,82	1,50	1,50	1,67	1,67	1,67	1,77	1,77	1,77	2,00	2,07	2,07	4,59

ARTS PLASTIQUES

• Atelier		34	35	42	43	53	60	63	70	78	86	106	157
Tarif dégressif pour la pratique d'un 2^e atelier		25	30	32	36	38	43	48	54	67	80	85	110

TARIFS

Familles Vierzonnaises ou non Vierzonnaises mais qui paient un impôt local à Vierzon et pour les lycéens internes ou en formation professionnelle dans l'un des établissements scolaires de la ville de Vierzon (sur présentation d'un justificatif)													
FATL CAF MAXI	FATL CAF MINI	0 à 210	211 à 270	271 à 350	351 à 401	402 à 570	571 à 620	621 à 820	821 à 920	921 à 971	972 à 1300	À partir de 1301	*Hors Vierzon
RESTAURATION SCOLAIRE		0,95	1,33	2,05	2,50	2,90	3,21	3,34	3,66	3,91	3,96	3,96	6,04
CONSERVATOIRE													
Cursus d'études avec pratique instrumentale													
• Éveil musical		34	35	42	43	53	60	63	70	78	86	106	157
• Élève de moins de 25 ans		44	45	60	61	79	94	97	112	127	144	184	261
• Élève de plus de 25 ans		65	67	97	99	132	162	165	195	225	259	338	470
• Pratique à partir d'un 2 ^e instrument		25	30	32	36	38	43	48	54	67	80	85	110
Cursus d'études sans pratique instrumentale													
• Forfait annuel		34	35	50	51	67	82	83	98	113	130	170	235
ATELIER THÉÂTRE		Inscription : 16,25 €						Cours : 16,25 € par mois					
ACTIVITÉ VÉL'EAU		Paiement à la réservation En cas d'absence, aucun remboursement ou report de l'activité.				Abonnement : 8 € x par séance par trimestre pour Vierzon et l'Intercommunalité et 13 € x par séance par trimestre hors Vierzon et hors Intercommunalité							
ÉCOLE DE NATATION		Possibilité de régler le forfait en plusieurs fois (3 maximum)				Facturation après le début de l'activité. Vierzonnais et Intercommunalité : forfait de 70 € (30 € en octobre, 20 € en novembre et 20 € en décembre) hors Vierzon et hors Intercommunalité : forfait de 150 € (50 € en octobre, 50 € en novembre et 50 € en décembre)							

